

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de New Westminster a la parole.

LE CRIME ORGANISÉ—LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU
OCTROYÉ À CERTAINS POLICIERS DE HONG KONG

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et s'inspire aussi de cet excellent programme de la société Radio-Canada, à qui nous avons tendance à faire un mauvais parti de temps à autre à la Chambre. Peut-être devrions-nous lui offrir nos félicitations pour un travail bien fait.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Elle fait son travail.

M. Leggatt: Le ministre dirait-il à la Chambre si les cinq policiers de Hong Kong qui ont obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada ont satisfait à tous les critères habituels de la loi sur l'immigration? Nous dirait-il aussi si l'un d'eux est actuellement recherché par les autorités de Hong Kong, et en particulier si, au sujet d'un certain Nam Cong, dont elles essaient d'obtenir l'extradition à Hong Kong, son ministère a collaboré aux procédures d'extradition?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est tout à fait approprié que des gens de la Chambre des communes britannique apprennent comment nous nous conduisons au cours de la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Au moins ils ont des réponses, là-bas.

M. Cullen: Et ensuite ils iront dire qu'ils n'ont pas de leçons à recevoir des partis d'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Répondez à la question.

M. Paproski: Voilà deux fois que vous ratez la cible. Essayez une troisième fois.

M. Cullen: A quel député faut-il répondre au juste?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la question du député de New Westminster était tout à fait simple et directe.

Une voix: Répondez tout simplement à la question.

Une voix: Mettez votre numéro au point.

Une voix: Il se hâte de rire, de peur de pleurer.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député avait effectivement une question sérieuse et j'allais m'y attaquer, mais j'ai cru bon d'abord de faire en sorte qu'il puisse entendre ma

réponse, et j'ai pensé qu'en faisant cette observation je calmerais un peu les députés d'en face. A l'époque de leur entrée, aucun de ces ex-policiers de Hong Kong n'avait été reconnu coupable de crime quel qu'il soit et c'est légalement qu'ils ont été admis au Canada. On prétend qu'ils auraient commis des délits au Canada, et que pour cette raison ils n'auraient pas dû être admis. Cela, nous pourrions en reparler. En tout cas le ministère est au courant des imputations faites à leur endroit, et les enquêtes effectuées jusqu'ici n'ont rien révélé qui puisse mettre en action la loi sur l'immigration. Dans un cas en particulier, je pense que les autorités de Hong Kong ont demandé l'extradition, mais un juge de la Cour fédérale a écarté cette requête, ordonné l'élargissement du prévenu et l'arrêt des procédures. En ce qui concerne les procédures d'extradition proprement dites, elles relèvent de mon collègue, le solliciteur général.

● (1430)

LE CRIME ORGANISÉ—LE NOMBRE D'AGENTS DE LA GRC
AFFECTÉS AUX ENQUÊTES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je demanderais au solliciteur général ce qu'il en est de la demande d'extradition de Nam Cong. Peut-il également nous dire pourquoi la Gendarmerie royale a, selon mes renseignements, affecté 600 agents à la lutte contre la subversion politique au Canada? La Gendarmerie royale a également 500 autres agents du ministère de la Défense nationale pour l'aider à lutter contre la subversion politique au Canada. Selon mes renseignements, il y a à Ottawa seulement six agents de la Gendarmerie royale chargés spécialement de lutter contre le crime organisé. Le solliciteur général peut-il nous dire si nos renseignements sont exacts ou non et s'il croit que les forces policières sont réparties de façon équilibrée compte tenu des risques que nous courons sur le plan de la subversion politique d'une part, et du crime organisé d'autre part?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la demande d'extradition, je n'en ai pas reçu et je suppose que, de toute façon, elle serait d'abord adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Une voix: On se renvoie encore la balle.

M. Clark: Nous en viendrons bientôt à Goyer.

M. Fox: Le député a également posé une question plus générale relative au crime organisé. Après avoir écouté l'opposition cet après-midi au cours de la période des questions, on a l'impression qu'elle a découvert le crime organisé lundi et mardi soir en regardant la télévision.

M. Fraser: Dimanche et lundi soir.

M. Clark: Il se trompe aussi sur les dates.